

Image not found or type unknown



Responsabilité d'un beau parent

Par **sdj766**, le **05/07/2014** à **14:55**

Monsieur a divorcé et a certaines obligations vis à vis de ses enfants (pension alimentaire, garde, ...)

Y a t'il un régime matrimonial particulier afin que si Monsieur se remarie, alors Madame ne soit pas solidaire de ces obligations vis à vis de ses beaux-fils ou belles-filles que ce soit du vivant de Monsieur (difficultés financières, invalidité, ...) ou non.

Le régime de la séparation des biens ne semble concerner que les biens "matériels".

Merci.